

**République Française**  
**Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP**  
Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron

**Conseil d'Administration**  
**Séance du samedi 24 juin 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

**Le vingt-quatre juin deux mille vingt-trois, à neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP, s'est réuni en la Mairie de DOMLOUP.**

**Etaient présents :**

*Membres élus :* Jacky LECHÂBLE Sylviane GUILLOT, Isabelle LHOMME, Goulven DONNIOU, Katell BEUCHER, Catherine GUIBERT, Catherine LAINE, Viviane SAINT-DENIS

*Membres nommés :* Chantal AUBRÉE

**Absents excusés :**

*Membres nommés :* Odette BOUVIER, Isabelle PROTET, André LELIEVRE (*donne pouvoir à Isabelle LHOMME*), Valérie HEEN

*Monsieur Jacky LECHÂBLE, Président du CCAS préside la séance.*  
*Monsieur Goulven DONNIOU a été désigné secrétaire de séance.*

\*\*\*\*\*

**2023 : 24/06-05 Voyage séniors**

Pour rappel, le séjour « sénior en vacances » organisé en partenariat avec les communes du Pays de Châteaugiron Communauté et l'ANCV se déroulera au domaine du « Port aux Rocs » à LE CROISIC en Loire-Atlantique du 24 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2023 pour un groupe de 60 personnes, réparties sur les cinq communes du territoire.

Concernant le règlement du séjour, un acompte de 30 % du montant total du séjour sera débité en juin 2023 et le reste du solde sera débité en octobre 2023.

Concernant le transport, il est proposé que chaque CCAS de chaque commune prenne en charge 50 % du coût du transport et une demande de prise en charge des 50 % restants sera faite auprès du Pays de Châteaugiron Communauté.

Le Pays de Châteaugiron Communauté prendra également en charge le séjour de trois accompagnateurs.

Tableau détaillé concernant les tarifs :

Prestations	Séjour sans aide ANCV	Séjour avec aide ANCV
Coût du séjour	442 €	248 €
Transport	37 €	37 €
Participation PCC	-18.5 €	-18.5 €
Participation CCAS	-18.5 €	-18.5 €
Taxe de séjour + assurance annulation	16 €	16 €
<b>Sous-total</b>	<b>458 €</b>	<b>264 €</b>
Acompte de 30 % sans assurance ( <i>chèque encaissé en juin</i> )	140 €	82 €
<b>Solde du séjour</b> ( <i>chèque encaissé en octobre</i> )	<b>318 €</b>	<b>182 €</b>

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS*

- **Approuve** l'organisation du séjour tel que présenté, en partenariat avec les Communes du Pays de Châteaugiron Communauté.

Fait les dits jour, mois et an.  
Pour extrait certifié conforme.  
**Jacky LECHÂBLE,**  
Président du C.C.A.S.

La Vice-Présidente du CCAS  
**Sylviane GUILLOT**

